

## CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE ET REVENDICATIVE

**RASSEMBLONS-NOUS le 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2010**  
**devant le Tribunal de Grande Instance de Paris**  
**4 Boulevard du Palais – 75501 Paris**  
**à partir de 9H00**

pour manifester notre soutien aux 2 infirmiers  
anesthésistes qui comparaîtront ce jour.

L'USAP-CGT avec les syndicats CGT de l'AP-HP appellent tous les salariés qui souhaitent exprimer leur soutien à se rassembler devant le TGI.

Ces professionnels, depuis le mois d'Avril 2010, sont en lutte pour la reconnaissance de la pénibilité des métiers soignants remise en cause dans la loi sur les retraites et à travers le chantage : Catégorie A contre renoncement à la retraite à 55 ans pour les catégories infirmiers et infirmiers spécialisés.

*L'USAP-CGT et son collectif IADE CGT  
appelle tous les IADE de l'AP-HP  
à se mettre en grève*

Nous devons tous être présents, d'ores et déjà prenons contact avec nos directions d'établissements pour négocier un réel service minimum permettant au plus grand nombre d'être présent à ce rassemblement.

En effet, cette date doit permettre à tous les démocrates de manifester leur réprobation contre la criminalisation de l'action syndicale et revendicative.

**Les syndicats CGT d'établissements mettront tout en œuvre pour que ce rassemblement soit à la hauteur de l'attaque faite au monde du travail.**

**Signez la pétition et envoyez les soutiens financiers à : USAP-CGT Bourse du travail 3 rue du château d'eau (mention « iade poursuivi »)**

Le 10 novembre 2010

### HALTE à la REPRESSION CONTRE L'ACTION REVENDICATIVE

**A l'AP-HP le bâton est aussi de rigueur dans le cadre des actions ou grèves menées à l'AP-HP :**

↳ Certaines directions pour faire pression et intimider ont recours à des constats d'huissier, voir dépôts de plaintes.

↳ Certaines directions sans négociation du service minimum ôtent le droit de grève aux agents en les assignant abusivement.

↳ Certaines directions locales font des retraits de salaires sans distinction et sans négociation voire en ne respectant plus les protocoles locaux.

↳ Dans le cadre de grève locale, c'est la direction générale qui convoque des agents qui ont exercé légalement leurs droits de retrait face à une situation de travail dangereuse.

↳ A Cochin la direction locale convoque 40 IADE pour des demandes de sanctions suite à leur mobilisation gréviste

↳ C'est le Conseil de l'ordre qui attaque en justice (pour exercice illégal de la profession après plus de vingt ans d'exercice professionnel) les podologues/pédicures de l'AP-HP non inscrits à l'ordre

#### **NON à la généralisation de la politique de répression**

Pendant la grève et mobilisation contre la défense des retraites le gouvernement a joué la carte de la répression :

↳ Réquisition illégale par les préfets pour casser la grève dans certains secteurs (Dépôts de carburant, raffineries, centres de distribution etc...)

↳ Provocations et retentions policières lors des manifestations de jeunes

**REVENDIQUER EST LEGITIME... Ne laissons pas faire**

**LA REPRESSION EST UNE PREUVE DE FAIBLESSE,  
D'ABSENCE DE DIALOGUE ET DE MEPRIS DES  
SALARIES QUI EXERCENT LEURS DROITS  
DEMOCRATIQUES D'EXPRESSION**